

COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016****COMPTE RENDU**

L'an deux mil seize, le vingt du mois de juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, maire.

~~~~~

*Présents : Mmes BLOT Chantal – TOULLIER Marina – RAIMBAULT Valérie – LEGRAND Lyne – CHAUVEAU Isabelle – MENET Séverine – ELOY Angélique et Mrs RAIMBAULT Jean-François – GARNIER Jean-Luc – PICARD TIGNON Mickaël - RICHARD Nicolas – BOURGEAIS Philippe – GUYNOISEAU Jean-Michel*

*Absent excusé : Mr PREDONZAN Franck qui a donné pouvoir à Mr RAIMBAULT Jean-François – Mr LANDRAU Stéphane qui a donné pouvoir à Mr PICARD TIGNON Mickaël*

*Secrétaire de séance : Mme MENET Séverine*

|                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2016</b> |
|--------------------------------------------------------------------------|

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

|                                                            |
|------------------------------------------------------------|
| <b>1) Tarification des stages et des séjours de l'ALSH</b> |
|------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la tarification des stages et des séjours de l'ALSH (centre de loisirs) pour l'été 2016.

| <b>STAGES</b>                                           |         | <b>SÉJOURS</b>                                      |          |
|---------------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------------------|----------|
| <b>EQUITATION 3/6 ANS<br/>DU 6 AU 8 JUILLET 2016</b>    |         | <b>VIS TA VIE AU ZOO<br/>DU 6 AU 9 JUILLET 2016</b> |          |
| quotient familial                                       | tarif   | quotient familial                                   | tarif    |
| < 450                                                   | 55,00 € | < 450                                               | 115,00 € |
| 450 < 750                                               | 60,00 € | 450 < 750                                           | 120,00 € |
| 750 < 1000                                              | 65,00 € | 750 < 1000                                          | 125,00 € |
| > 1000                                                  | 70,00 € | > 1000                                              | 130,00 € |
| <b>EQUITATION 7/12 ANS<br/>DU 11 AU 13 JUILLET 2016</b> |         | <b>GRIMPE<br/>DU 11 AU 15 JUILLET 2016</b>          |          |
| quotient familial                                       | tarif   | quotient familial                                   | tarif    |
| < 450                                                   | 55,00 € | < 450                                               | 127,00 € |
| 450 < 750                                               | 60,00 € | 450 < 750                                           | 132,00 € |
| 750 < 1000                                              | 65,00 € | 750 < 1000                                          | 137,00 € |
| > 1000                                                  | 70,00 € | > 1000                                              | 142,00 € |

| <b>MULTISPORTS<br/>DU 19 AU 22 JUILLET 2016</b>     |         | <b>MER<br/>DU 18 AU 22 JUILLET 2016</b> |          |
|-----------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------|----------|
| quotient familial                                   | tarif   | quotient familial                       | tarif    |
| < 450                                               | 55,00 € | < 450                                   | 175,00 € |
| 450 < 750                                           | 60,00 € | 450 < 750                               | 180,00 € |
| 750 < 1000                                          | 65,00 € | 750 < 1000                              | 185,00 € |
| > 1000                                              | 70,00 € | > 1000                                  | 190,00 € |
| <b>JE SUIS UN ARTISTE<br/>DU 23 AU 26 AOUT 2016</b> |         |                                         |          |
| quotient familial                                   | tarif   |                                         |          |
| < 450                                               | 45,00 € |                                         |          |
| 450 < 750                                           | 50,00 € |                                         |          |
| 750 < 1000                                          | 55,00 € |                                         |          |
| > 1000                                              | 60,00 € |                                         |          |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la tarification des stages et des séjours de l'ALSH
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

## 2) *Décision modificative budgétaire n° 2*

Afin de présenter au niveau le plus fin les comptes budgétaires, des ajustements sont nécessaires sur le budget primitif 2016.

Ainsi une décision modificative doit être prise en ce sens.

Monsieur le Maire présente la décision modificative budgétaire comme suit :

| <b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b> |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| <b>45</b>                        | <b>-125432,00 €</b> |
| <b>458111</b>                    | 52432,00 €          |
| <b>458112</b>                    | 73000,00 €          |
| <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> |                     |
| <b>45</b>                        | <b>-120293,00 €</b> |
| <b>458211</b>                    | 36293,00 €          |
| <b>458212</b>                    | 84000,00 €          |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 2
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

## 3) *Travaux de rénovation de la salle Tabarly*

La commune de Soulaire et Bourg envisage de rénover la salle Tabarly, notamment en remplaçant les menuiseries et en installant un nouveau chauffage.

L'entreprise « Brossard » a présenté un devis de 18698,92 € TTC pour les fenêtres et les portes, et l'entreprise « JCM confort » a présenté un devis de 19140,00 € TTC pour le remplacement de l'aérotherm gaz par une pompe à chaleur air / air réversible.

Ces travaux de rénovation rentrant dans le cadre des travaux d'économie d'énergie, une subvention peut être sollicitée auprès du SIEMML pour un montant de 3640,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la continuité de cette démarche et la demande de subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE la continuité de la démarche de rénovation de la salle Tabarly et la demande de subvention auprès du SIEMML
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

#### 4) **Modification des montants des cautions pour les locations de salles**

Suite à des dégradations occasionnées lors de locations de salles, il a été constaté que les montants qui avaient été fixés précédemment ne couvraient pas suffisamment les dommages qui pouvaient être causés.

Monsieur le Maire a proposé au Conseil municipal de modifier les montants des cautions pour les locations de salles, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, selon le tableau ci-dessous :

| Objet                                        | Proposition de montant à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2016 | Vote du montant à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2016 |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>Salles communales</b>                     |                                                                  |                                                           |
| <b><u>Restaurant scolaire</u></b>            |                                                                  |                                                           |
| Caution                                      | 300,00 €                                                         | 300,00 €                                                  |
| <b><u>Mille Club</u></b>                     |                                                                  |                                                           |
| Caution                                      | 300,00 €                                                         | 150,00 €                                                  |
| <b><u>Salle des loisirs Éric Tabarly</u></b> |                                                                  |                                                           |
| Caution                                      | 750,00 €                                                         | 750,00 €                                                  |
| <b><u>Salle communale</u></b>                |                                                                  |                                                           |
| Caution                                      | 300,00 €                                                         | 150,00 €                                                  |
| <b><u>Maison des associations</u></b>        |                                                                  |                                                           |
| Caution                                      | 300,00 €                                                         | 150,00 €                                                  |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 1 voix contre (Mme Blot Chantal), 14 voix pour :

- DONNE un avis favorable à la modification des montants des cautions pour les locations de salles, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, selon le tableau ci-dessus
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

**5) Prêt de barnums**

La mairie a fait l'acquisition de deux structures de plein air (barnums) aux dimensions de 3 m x 4,5 m.

Ces barnums sont destinés à être utilisés par la mairie de Soulaire et Bourg, par les associations communales et par les « Soleirébourgiens » pour toutes les manifestations se déroulant sur le territoire de la commune.

Ils seront prêtés, à titre gratuit aux associations et pour un montant de 75,00 € (par barnum) aux habitants.

Cependant une convention sera établie entre la mairie et l'association ou le particulier intéressé et une caution d'un montant de 800 € sera exigée, afin de parer aux éventuelles dégradations du matériel.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le prêt de barnums aux associations ainsi qu'aux « Soleirébourgiens ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le prêt de barnums aux associations et aux « Soleirébourgiens »
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

**6) Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la CAF de Maine et Loire**

Vu l'appartenance de la commune de Soulaire et Bourg à la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole,

Vu que la Communauté Urbaine ne possède pas la compétence petite enfance,

Vu la délibération n° 2011-10-56 du Conseil municipal en date du 25 octobre 2011 autorisant Monsieur le Maire à signer les contrats nécessaires à l'obtention des financements des services enfance / jeunesse avec différents prestataires, dont la CAF,

Considérant que le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui vise le développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus,

Considérant qu'il y a lieu de signer le CEJ avec la CAF de Maine et Loire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ce jusqu'au 31 décembre 2019, ainsi que ses éventuels avenants pour la durée du contrat.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la signature du CEJ 2016-2019 avec la CAF de Maine et Loire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 avec la CAF de Maine et Loire et toutes les pièces s'y rapportant, afin d'assurer la

- pérennité des actions menées et de garantir la qualité de la démarche engagée par la commune dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

## **7) Extension de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole à Loire Authion**

Suite à la validation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale lors de sa séance du 22 janvier dernier et à la notification transmise par Mme la Préfète le 2 juin 2016, il convient que le Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole et que chaque Conseil municipal des communes concernées se prononcent, dans un délai de 75 jours, sur le projet de périmètre incluant la commune nouvelle Loire Authion.

Ce projet de périmètre doit recueillir à l'issue de la consultation, l'accord de la majorité qualifiée des Conseils municipaux, c'est à dire l'accord d'au moins la moitié des conseils municipaux des communes intéressées, représentant au moins la moitié de la population totale des communes, ainsi que l'accord du Conseil municipal de la commune la plus peuplée, si sa population représente au moins le tiers de la population totale de l'EPCI.

L'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en cas d'extension du périmètre d'un EPCI, il y a lieu de redéfinir la gouvernance de l'EPCI. Le nombre et la répartition des sièges entre les communes sont fixés selon les modalités de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- soit selon une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne
- soit selon les termes d'un accord local défini à la majorité qualifiée des Conseils municipaux.

Le Conseil municipal de chacune des communes d'Angers Loire Métropole est invité, en application de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, à se prononcer également sur cette répartition de sièges.

L'approbation de l'accord local est acquise à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant au moins la moitié de la population totale du nouvel EPCI ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Le vote du conseil municipal de la commune la plus peuplée doit être favorable, si cette population représente plus d'un quart de la population du nouvel EPCI.

A défaut d'accord, la répartition des sièges sera arrêtée par Madame la Préfète au 1er janvier 2017.

Ces formalités accomplies, après que l'ensemble des communes ait délibéré sur l'adhésion de Loire Authion à Angers Loire Métropole et sur la répartition des sièges au sein du Conseil de communauté, Madame la Préfète pourra prendre l'arrêté d'adhésion de la commune Loire Authion à Angers Loire Métropole et acter de la répartition de sièges telle que proposée.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 6 juin 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 8 abstentions (Mmes Chauveau Isabelle, Eloy Angélique, Legrand Lyne et Mrs Bourgeois Philippe, Garnier Jean-Luc, Guynoiseau Jean-Michel, Landrau Stéphane, Picard Tignon Mickaël), 7 voix pour :

- APPROUVE le projet de modification de périmètre avec l'adhésion de la commune Loire Authion à Angers Loire Métropole
- PRÉCISE que cette adhésion est souhaitée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017
- PROPOSE la répartition de sièges pour le Conseil de communauté comme indiquée en annexe

**8) *Le périmètre des structures de gestion de l'eau potable – avis de la commune***

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en application des dispositions législatives en vigueur, la procédure de révision du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a abouti à la signature d'un arrêté préfectoral du 18 Février 2016 validant notamment le principe d'un regroupement des structures de gestion de l'eau potable en Maine et Loire.

En application de ce document, un nouvel arrêté préfectoral a été pris le 14 Mars 2016 afin de créer, à partir de l'extension du SIAEP du Loire-Béconnais et de la dissolution simultanée des autres syndicats, un syndicat rural unique de l'eau, constitué de toutes les collectivités n'appartenant pas aux trois agglomérations du département, et exerçant l'ensemble des compétences associées à la gestion de l'eau potable ( production, traitement, transport, stockage et distribution).

Comme l'indique l'article 4 de cet arrêté, un délai de 75 jours est laissé aux collectivités destinataires pour se prononcer sur le nouveau périmètre, l'absence de réponse dans ce délai valant acceptation.

Le point de départ du délai de 75 jours est la notification de l'arrêté à chacune des collectivités (dans le cas présent, la notification a été faite par mail et pour la majorité des structures le 4 mai 2016). Ainsi, une délibération doit être prise avant la fin de la première semaine de juillet 2016.

Les collectivités publiques sont conscientes de l'intérêt de rationaliser le nombre de structures et de favoriser les rassemblements. Cette démarche est d'ailleurs engagée depuis plusieurs années puisque le nombre de structures compétentes en eau potable est passé de 47 à 38 en 8 ans.

Par ailleurs, une proposition à trois syndicats ruraux (en plus des trois agglomérations) avait été élaborée lors de réunions des structures compétentes en eau potable.

La proposition actuelle de Mme la Préfète de Maine et Loire ne répond donc pas au souhait des élus d'une mission de service public de qualité et de proximité gérée par une structure à taille humaine et peut encore être aménagée si un vote majoritaire contre la proposition de syndicat rural unique est exprimé par les communes, EPCI et syndicats d'eau consultés.

En effet, dans ce cas, la loi prévoit une nouvelle réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, au cours de laquelle un amendement peut être voté dans les mêmes conditions que pour la consultation sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Dans une démarche constructive, les structures ont décidé le 29 avril 2016 de lancer une étude qui devra permettre de définir l'organisation territoriale la plus efficace tant d'un point de vue du service rendu aux abonnés que du fonctionnement interne des collectivités. Lors de cette réunion, un groupe de travail a été constitué pour le pilotage de ce dossier. Ce groupe de travail est composé du :

SIAEP DE SEICHES SUR LE LOIR,  
SIAEP LOIR ET SARTHE,  
SIAEP LOIRE BECONNAIS,  
SIAEP DE COUTURES,  
SIAEP REGION OUEST CHOLET,  
SMAEP DES EAUX DE LOIRE/SIDAEP MAUGES-GATINE,  
Syndicat Val de Loire,  
SIAEP BEAUFORT EN VALLEE  
SIAEP SEGREEN  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

Aussi, le Conseil Départemental pourrait porter la démarche via la mise à disposition d'agents et solliciterait des subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Une réunion est prévue avec les services de l'Etat, du Département et le groupe de travail ci-dessus mentionné, le 7 juin 2016. Cette réunion sera essentielle dans la définition des objectifs de l'étude.

Il apparaît donc prématuré d'entériner une organisation sans disposer des éléments indispensables à la prise de décision.

Le Maire invite le Conseil municipal à en débattre et à rendre son avis sur l'arrêté de périmètre du syndicat départemental rural d'eau potable.

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Considérant la volonté commune de concertation des différentes structures en charge de la compétence eau potable et la démarche engagée,

Demande à ce que la mention de cette étude soit intégrée sous la forme d'un amendement dans le présent SDCI de façon à ce que les conclusions, même si elles arrivent après le 31 décembre 2016, soient applicables juridiquement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- EXPRIME un avis défavorable à la proposition de création d'un Syndicat départemental rural de l'eau potable
- MANIFESTE sa volonté de travailler avec l'ensemble des collectivités en charge de la compétence « eau potable » à la définition de nouveaux périmètres sur le département et souligne qu'une démarche commune des collectivités est impulsée en ce sens depuis 2015

- SOUHAITE qu'une étude de faisabilité soit lancée dans les meilleurs délais, étude qui devra permettre de définir l'organisation territoriale la plus efficiente pour les abonnés
- DEMANDE à ce que la mention de cette étude soit intégrée sous la forme d'un amendement dans le présent SDCI de façon à ce que les conclusions, même si elles arrivent après le 31 décembre 2016, soient applicables juridiquement

**9) *Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024***

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Soulaire et Bourg est attachée,

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant, qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine,

Considérant que la commune de Soulaire et Bourg souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la candidature de la ville de Paris aux Jeux 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPORTE son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique

Tour de table :

- Délibération : tarification des stages et des séjours de l'ALSH

Angélique Eloy : la commune d'Ecuillé a la même tarification que la commune de Soulaire et Bourg. Pourquoi ne pas inclure les communes de Feneu et de Cantenay-Epinard ?

Jean-François Raimbault : les places sont limitées, il est donc difficile d'accueillir tout le monde. La commune d'Ecuillé aurait mis en place un accueil jusqu'à 17 ans.

Marina Toullier : payons-nous plus cher les animateurs quand ils travaillent le 14 juillet ?

Jean-François Raimbault : je vais vérifier.

Angélique Eloy : appliquons-nous la décote sur le tarif des stages lorsque plusieurs enfants de la même famille s'inscrivent ?

Jean-François Rimbault : non, le prix est déjà en fonction du quotient familial.

- Délibération : décision modificative budgétaire n° 2

Jean-Luc Garnier : à la demande du trésorier, des précisions doivent être apportées à la présentation des comptes.

- Délibération : travaux de rénovation de la salle Tabarly

Jean-François Rimbault : il s'agit de la porte d'entrée du hall de la salle de sports. Le montant de la subvention du SIEMML est immuable. Nous allons demander d'autres devis afin de mettre en concurrence les entreprises.

Philippe Bourgeois, Isabelle Chauveau, Séverine Menet : nous regrettons de ne pas avoir été au courant de la consultation des entreprises en amont du conseil lors d'une commission bâtiment pour les travaux prévus.

- Délibération : modification des montants des cautions pour les locations de salles

Philippe Bourgeois : 300 € c'est excessif pour le mille club.

Jean-François Rimbault : il est intéressant de profiter de cette délibération pour modifier toutes les cautions.

Jean-Luc Garnier : des dégradations pourraient gêner la bonne utilisation du restaurant scolaire, la caution semble modeste par rapport aux risques.

Chantal Blot : lors d'une location, il y a un contrat, un règlement et une attestation d'assurance, en cas de dégâts, l'assurance prend à sa charge.

- Délibération : prêt de barnums

Jean-François Rimbault : le montant de 800 € pour la caution est dissuasif, il correspond au prix du barnum.

Angélique Eloy : j'ai consulté les tarifs pratiqués pour ce genre de barnum, le prix proposé à 150 €, est trop élevé.

Jean-Luc Garnier : l'usure est assez rapide à monter et démonter, à voir à l'usage. Dans certaines communes, c'est le personnel communal qui monte le barnum.

- Délibération : Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la CAF de Maine et Loire

Lyne Legrand : si les communes de Soulaire et Bourg et Feneu se rapprochent, un avenant sera signé.

- Délibération : extension de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole à Loire Authion

Jean-François Raimbault : à l'origine, la ligne de conduite était de ne pas agrandir le périmètre. Puis Loire Authion devait intégrer ALM au 1<sup>er</sup> janvier 2017, maintenant c'est au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Angélique Eloy : cela est déjà acté, on le voit aux réunions des commissions ...

Jean-François Raimbault : il faut faire la différence entre l'EPCI et les communes nouvelles. Dans le cas de l'EPCI, le préfet peut décider de faire adhérer des communes à l'EPCI. Dans la situation des communes nouvelles, ce sont les communes qui décident.

Jean-Luc Garnier : la commune Loire Authion est la commune qui a le plus de sièges après la ville d'Angers.

Jean-François Raimbault : Loire Authion est une commune saine, il n'y a pas trop d'endettement et elle apporte de la taxe touristique car elle est sur la Loire.

Jean-Luc Garnier : à partir du moment où on est dans un EPCI et que des grosses communes y adhèrent, la démocratie est mise à mal car les voix des petites communes ont de moins en moins d'importance.

Jean-François Raimbault : l'avantage de l'accord local permet au contraire une représentativité de l'ensemble des communes, y compris les plus petites dont nous faisons partie.

- Délibération : le périmètre des structures de gestion de l'eau potable – avis de la commune

Marina Toullier : je tiens à attirer l'attention sur le côté négatif de cette délibération.

- Questions diverses :

Jean-François Raimbault : on vous a distribué le compte rendu de la réunion concernant la journée citoyenne. Une autre réunion de travail aura lieu la première semaine d'août, à la clôture des inscriptions de la population. L'objectif est d'avoir une quarantaine d'adultes.

Angélique Eloy : la banderole pour la journée citoyenne resservira les années suivantes.

Lyne Legrand : des panneaux lumineux vont être installés, un à Bourg et un à Soulaire.

Philippe Bourgeois : où mettre ces panneaux lumineux ? Il faudrait rechercher les meilleurs emplacements.

Jean-François Raimbault : Philippe et Valérie vont faire un compte rendu concernant le comité de récompenses communales. Les informations sur ce comité seront mises dedans. L'objectif est de remettre ces récompenses au moment de la galette des associations. Trois médailles nationales, des médailles de bronze de la jeunesse et des sports ont été décernées à Madame Huet Jeanne, Messieurs Prézelin Laurent et Piton Franck.

En 2017, il faudrait mettre en valeur nos artistes locaux, une exposition pourrait avoir lieu dans le local de Monsieur Delahaye. Isabelle sera responsable de la journée des artistes locaux, au mois de mai ou de juin, à définir, avec un vernissage le vendredi soir et une exposition le samedi et le dimanche.

En ce qui concerne l'affaire avec Madame Gaillard, elle doit mettre en conformité son permis de construire et l'ensemble de ses travaux pour l'accessibilité, l'assainissement ... Elle a un délai de 8 mois pour faire le nécessaire, sinon elle devra déconstruire et payer à la commune des dommages et intérêts. Un nouveau permis de construire a été déposé pendant l'instruction de l'affaire, mais il est incomplet et à ce jour, aucune pièce complémentaire n'a été déposée pour compléter le dossier.

Le bureau municipal a autorisé l'utilisation d'une salle pour l'organisation des primaires d'un parti politique. J'ai demandé une participation financière pour l'utilisation de la salle, mais je n'ai pas encore eu de réponse à ce jour. Cela n'entache en rien la volonté du conseil d'être sans étiquette. Donc, il faudra accepter tous les partis politiques qui en feront la demande.

Mickaël Picard Tignon : la haie n'est pas coupée le long du chemin piétonnier, entre le carrefour de la lampe et le chemin des petits Ruaux, il faudrait demander aux intéressés de faire le nécessaire. La commune de Cantenay-Epinard recruterait quelqu'un pour une réflexion sur la commune nouvelle, quel est l'intérêt ?

Jean-François Raimbault : un poste de Directeur Général des Services serait partagé entre les communes de Cantenay-Epinard et de Feneu, Tiffany Ménard qui travaille à Ecuillé aurait pu prendre le poste mais elle n'a pas le grade. A partir de l'année prochaine, nous allons chercher l'intérêt de travailler en mutualisation avec le matériel de Feneu pour l'entretien des chemins. Feneu parlait d'acheter un lamier s'il tourne sur toutes les communes.

Mickaël Picard Tignon : il faudrait penser à associer les conseillers municipaux à la réunion publique et non pas seulement le maire et les adjoints avec les conseillers municipaux à part.

Jean-François Raimbault : c'est un oubli et ce n'était absolument pas volontaire.

Séverine Menet : l'entreprise qui a coupé l'herbe le long de la route ne l'a pas ramassée et c'est un peu dangereux car glissant.

Philippe Bourgeois : il faudrait envoyer un mail de confirmation pour rappeler les dates des AG des associations.

Jean-François Raimbault : est-il possible de partager l'agenda de la commune ?

Angélique Eloy : est-il possible d'avoir un compte rendu des AG de la part des élus ?

Jean-François Raimbault : nous allons relancer une réunion « bâtiment » avec une date dans les 15 jours.

Nicolas Richard : il n'y a pas de proposition pour le local commercial derrière la boulangerie.

Jean-François Raimbault : Madame Palussière, la boulangère, a proposé de nous rencontrer.

Angélique Eloy : le commerce de proximité ferme à Cantenay-Epinard.

Nicolas Richard : en attendant le repreneur du commerce de Bourg, peut-on envisager d'acheter la licence afin de pouvoir la conserver et la transmettre au futur acquéreur ?

Marina Toullier : il y a du millepertuis chemin du lavoir et au domaine de la barre qui empiète sur le trottoir. Est-il possible de le tailler ?

Jean-Luc Garnier : le 23 juin, il y aura une réunion de la commission « voirie », on y fera une présentation du comptage routier, de ma rencontre avec Monsieur Fiszman d'ALM et un représentant du SIEMML pour la réorganisation de l'éclairage public.

Nous avons rencontré une personne de l'entreprise CIL COSOLUCE qui est le logiciel de facturation du service jeunesse, afin d'être plus efficaces.

J'ai assisté à la CLECT, il n'y a aucun changement.

Chantal Blot : nous sommes allés chez Madame De Lille De Loture avec Jean-François.

Jean-François Raimbault : cela figurera dans le compte rendu de la commission « urbanisme ».

Chantal Blot : nous avons aussi rencontré Mam'ita, c'était une rencontre constructive. A l'AG du ping-pong on regrette le manque de population de la commune lors des manifestations. Nous élaborons un document cartonné avec les associations et les artisans – commerçants pour accompagner le « flash-info ».

Lyne Legrand : à ce moment-là les artisans – commerçants n'ont plus besoin de payer pour mettre une publicité dans le bulletin communal.

Chantal Blot : le 27 juin, aura lieu une cérémonie de remise de cartes électorales pour les jeunes électeurs.

Isabelle Chauveau : suite aux travaux de débardage chemin de l'Esnauderie, quand celui-ci sera réparé ? Le château du Plessis Bourré organise une animation ce week-end « le tournoi de Saint Michel ».

Jean-François Raimbault : le dossier a été envoyé à la société prestataire du débardage.

Marina Toullier : la fête de l'école Jacques Cartier a lieu le 25 juin.

Lyne Legrand : l'appel d'offre pour la cantine va être mis en ligne le 22 juin.

Jean-Michel Guynoiseau : qui a fait le fauchage du terrain près du rond-point de l'entrée de la commune ?

Jean-François Raimbault : c'est Jean-Claude Coste.

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h40.**